Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 septembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du budget supplémentaire 2007
- Compte principal

Le budget supplémentaire –Compte principal- pour l'exercice 2007 est arrêté à la somme de 1 675 741.43 € tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

	Recettes : 1 675 741.43	**Dépenses : 1 675 741.43**
Fonctionnement	1 407 267.19	1 407 267.19
Investissement	268 474.24	268 474.24

Ce budget supplémentaire comporte :

1) les restes à réaliser de l'exercice 2006, soit :

<u>En section d'investissement</u> :

. Dépenses : + 1 674 752
. Recettes : + 885 000

<u>En section de fonctionnement</u> :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

2) la prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2006 et les inscriptions nouvelles, soit :

<u>En section d'investissement</u> :

<u>Pour les recettes</u> : **- 616 525.76** soit :

Chap. 10 - Dotation fonds divers et réserves :	+ 6 628.00
Chap. 13 – Subvention d'investissement :	+ 34 129.00
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés :	- 2 119 519.00
Chap. 27 – Autres immobilisations financières :	+ 42 000.00
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 318 323.69
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	+ 81 973.00
Chap. 041 – Opérations patrimoniales :	+ 47 735.10
Chap. 001 – Excédent antérieur reporté :	+ 972 204.45

<u>Pour les dépenses</u> : **- 1 406 277.76** qui se répartissent comme suit :

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles :	- 169 300.00
Chap. 204 – Subventions d'équipement versées :	+ 478 309.00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles :	+ 321 420.00
Chap. 23 – Immobilisations en cours :	- 2 101 375.86
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	+ 16 934.00
Chap. 041 – Opérations patrimoniales :	+ 47 735.10

<u>En section de fonctionnement</u> :

<u>Les recettes</u> se chiffrent à **+ 1 407 267.19**, soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	+ 1 365 657.03
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	+ 16 934.00

…/…

Chap. 70 – Produits du domaine :	-	3 164.00
Chap. 74 – Dotations et participations :	+	11 377.00
Chap. 013 – Atténuation de charges :	-	8 712.00
Chap. 77 – Produits exceptionnels :	+	25 175.16

Les dépenses représentent **+ 1 407 267.19**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général :	+	702 339.00
Chap. 012 – Charges de personnel :	+	81 050.00
Chap. 023 – Virement au profit de la section d'investissement :	+	318 323.69
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	+	81 973.00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (dont 188 389.50 de subventions aux associations)	+	218 791.50
Chap. 66 – Charges financières :	+	4 790.00

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget
=> se prononcer sur le budget proposé
=> se prononcer sur les subventions.

Après discussions et examen des documents budgétaires, le Maire demande au conseil à quel niveau de contrôle il l'autorise à exécuter le budget.

A l'unanimité, le conseil municipal :

=> décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.

=> invité à se prononcer chapitre par chapitre, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section et fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> sur l'article 65748, adopte la répartition proposée, soit :

Comité des fêtes	8 000.00
A.E.T.A. (Employés techniques)	1 000.00
Association A.D.A.C.	1 000.00
C.O.S. (Gladys MARCHAND sort de la salle au moment du vote)	1 000.00
Association Les Camarons	3 000.00
Club Les Amis (Sortie de Mme SERMANDE Philomène)	2 000.00
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	2 000.00
A.S.P.T.	1 600.00
Amicale Fitness Avirons (Sortie de Mme CADAS Isabelle)	300.00
F.C.A. (Sortie de Mme Jacqueline ZETTOR et M. BENARD Alex)	85 000.00

…/…

U.S.D.T. (Sortie de Gilles ESCHYLE et J. Hugues LESQUELIN)	2 000.00
Avirons Foot Vétérans	700.00
Avirons Jeunes (Sortie de J. Daniel DENNEMONT)	16 000.00
Avirons Athlétisme	2 000.00
Association de spectacles S.S.A.	19 889.50
Association Evolution	1 000.00
Vélo Club de l'Ouest	2 000.00
Club Cycliste de Saint Louis	2 000.00
Avirons Insertion	14 000.00
Association Fond Maurice	3 000.00
Association LACS	5 000.00
Association Gym Avirons	200.00
Association Réuni Sport	500.00
A.D.T.	12 000.00
Et Vie Danse	1 000.00
Compagnie TAMAM	200.00
Association Initiatives Familles	1 000.00
Société Nationale de Sauvetage en Mer	1 000.00

Le **budget supplémentaire de l'exercice 2007 –Compte principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Recettes : 1 675 741.43	**Dépenses : 1 675 741.43**
Fonctionnement	1 407 267.19	1 407 267.19
Investissement	268 474.24	268 474.24

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,